



Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical
Séance du 30 mars 2021

Le 30 mars 2021, à 18 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire (ANVAL), légalement convoqué, s'est rassemblé à la Salle Emmanuel Chabrier de la commune de la Membrolle-sur-Choisille, en séance ordinaire, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Président.

Présents :

M. Sébastien MARAIS, M. Bertrand RITOURET, M. Antoine TRYSTRAM, M. Emmanuel DUMENIL, Mme Régine HINET, Mme Joëlle DANIEL, M. Michel HIRTZ, M. Régis SALIC, M. Ludovic BOURDIN, M. Philippe CLEMOT, Mme Karine BARTHELEMY, Mme Caroline BOILLE, M. Arnaud TURMINEL, Mme Marie-Christine DE SAINT SALVY, M. Christophe LOYAU-TULASNE (à partir de 18h47, soit à partir de n°DELA 037151009/2021-8.8), Mme Betsabée HAAS (à partir de 19h08, soit à partir de n°DELA 037151009/2021-8.8), M. Christian VRAIN (suppléant), M. Alain BASTIE (suppléant).

DATE DE LA CONVOCATION

24 mars 2021

DATE D’AFFICHAGE

24 mars 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 33

Présents :

16

17 (à partir de 18h47)

18 (à partir de 19h08)

Pouvoir(s) :

M. Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à M. Sébastien MARAIS.

M. Gérard DAVIET a donné pouvoir à M. Sébastien MARAIS.

M. Bruno FENET a donné pouvoir à M. Emmanuel DUMENIL.

Mme Nathalie GUENAUULT a donné pouvoir à M. Antoine TRYSTRAM.

M. Jacques LEMAIRE a donné pouvoir à M. Antoine TRYSTRAM.

Mme Axelle TREHIN a donné pouvoir à Mme Régine HINET.

Absents excusés :

Mme Hédia GHANAY, M. Christophe LOYAU-TULASNE (jusqu'à 18h46, soit jusqu'au n°DELA 037151008/2021-7.1 inclus), Mme Mélanie FORTIER, Mme Céline DELAGARDE, M. Michel GILLOT, Mme Sylvie POINTREAU, M. Didier THEME, Mme Armelle AUDIN, Mme Betsabée HAAS (jusqu'à 19h08, soit jusqu'au n°DELA 037151008/2021-7.1 inclus), M. Grégory PODDA, Mme Isabelle MELO, Mme Pascale DELAUNAY, M. Benoit BARANGER.

Secrétaire de séance : M. Antoine TRYSTRAM

DELA 037 151 009 / 2021 – 8.8

ENVIRONNEMENT : Actualisation du programme d’actions

Le Comité Syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 24, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00

Décide

Article 1 : d'arrêter le programme d'actions pour l'exercice 2021 pour un total prévisionnel de 671 500 €, tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président, ou les Vice-Présidents en son absence, à solliciter des subventions au taux maximum auprès des différents partenaires financiers du Syndicat sur les opérations éligibles conformément au Contrats Territoriaux,



Article 3 :

d'autoriser le Président ou son représentant dûment habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de ces opérations.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 31 mars 2021

Le Président,
Sébastien MARAIS

ANVAL

*(Syndicat Mixte des Affluents
Nord-Val de Loire)*

Siège social : Place de l'Europe
37390 LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE

163

TRAVAUX PREVISIONNELS SUR L'EXERCICE 2021

Nature des travaux	Montant TTC
Travaux sur la végétation (plantations, entretien, plantes exotiques envahissantes) Bresme : 41 900 € Choisille : 36 000 € Roumer : 11 000 €	88 900 €
Travaux contrats territoriaux Bresme : 65 800 € Choisille : 117 700 € Roumer : 133 000 €	316 500 €
Total travaux	405 400 €
Etudes ouvrages (restauration de la continuité écologique, diagnostic cours d'eau)	40 000 €
Etude Pollutions diffuses + construction programme d'actions	19 700 €
Etude Bilan CT Bresme	30 000 €
Indicateurs de suivi	6 000 €
Animations scolaires (Bresme)	6 600 €
Communication (Choisille-Roumer)	15 000 €
Poste des techniciens de rivières et du secrétariat (Brut chargé + forfait de fonctionnement)	148 800 €
Total autres dépenses	266 100 €
Total prévisionnel global (hors fonctionnement du syndicat)	671 500 €

NB : L'adhésion du Syndicat à la FREDON 37 prévue au budget est estimée à 6 500 € et ne figure pas dans le tableau à la rubrique « travaux sur la ripisylve » puisqu'elle n'est pas subventionnée.

Ne feront pas l'objet d'une demande de subvention :

- Les travaux sur la ripisylve sur le bassin de la Choisille (parcelles communales) d'un montant prévisionnel de 36 000 € TTC,
- Les prestations de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire pour la co-construction d'un programme d'actions pollutions diffuses d'un montant prévisionnel de 11 000 € TTC.



U63